

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ**DELIBERATION****Séance du 15 Mars 2024**

Date de la convocation du Comité syndical : 29 février 2024
 Nombre de membres en exercice : 53
 Nombre de membres présents : 30
 Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Mme BRIAND, Présidente.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Séverine MARCHAND, Nadège PLACE M. Edgar BARBE, Claude CAUDAL, Jacky DROUET, Jean Bernard FERRER, Pierre MARTIN, Jacques PRIEUR, Jacques RIPOCHE, Jacques MALHOMME **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Marie Line BOUSSEAU, Annie BRIEND, Dorothee PACAUD, Raymond CHARBONNIER, Michel OLIVIER **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire** Mmes Nathalie GUIHARD, Laura GLASS, Laetitia PELTIER, Christian GAUTHIER, Claude NAUD, **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique**, Mme Karine PAVIZA, M. Michel AURAY, Patrick BERTIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Frédéric LAUNAY, Stephan BEAUGE, Johann BOBLIN, Jean Yves MARNIER pour **Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : M. Rémy ROHRBACH (POUVOIR à Séverine MARHCNAD), Luc NORMAND (pouvoir à Claude CAUDAL), Gaetan LEAUTE, Claire HUGUES, Jean Michel BRARD, Christiane VAN GOETHEM **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Noëlle MELLERIN, Jean Pierre AUDELIN **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, M/ Alain PINABEL **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique** ; M. Christophe LEGLAND **pour Grand Lieu Communauté**.

§§§§§

OBJET : DETERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES EPCI ADHERENTS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Madame la Président rappelle à ses collègues que conformément à l'article 7 des statuts du P.E.T.R., la contribution financière des EPCI adhérents dépend du nombre d'habitants.

Compte tenu de l'excédent 2023 reporté au budget primitif, sur la base de la population INSEE inscrite sur les fiches DGF 2022, la participation pourrait s'établir comme suit, à raison de 1 € par habitant :

Communauté de communes	Population INSEE fiche DGF 2022	Montant de participation proposé
CA Pornic Agglo Pays de Retz	67 514	67 514.00€
Grand-Lieu Communauté	41 588	41 588.00€
CC Sud Estuaire	31 440	31 440.00€
CC Sud Retz Atlantique	26 039	26 039.00€

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant de la participation 2024 des EPCI adhérents comme suit :

Cté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.....	67 514 €uros
Grand-Lieu Communauté.....	41 588 €uros
Cté de Communes Sud Estuaire.	31 440 €uros
Sud Retz Atlantique Communauté.	26 039 €uros

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document administratif relatif à ce dossier.

Publication effectuée le :

La Présidente,
Pascale BRIAND

